

ARRETE n° 2021/DEAL/SEPR/485 du **15 AVR. 2021**

modifiant l'arrêté n° 2019/502/DEAL/SEPR du 26 juillet 2019 portant, pour la période 2019 à 2021, sur le territoire de Mayotte, renouvellement d'autorisation de capturer temporairement, manipuler, transporter, détenir temporairement, relâcher les animaux vivants en détresse, enlever, transporter, détruire, effectuer des nécropsies et prélèvement sur les restes d'animaux morts pour les espèces *Chelonia mydas*, *Eretmochelys imbricata*, *Caretta caretta*, *Dermochelys coriacea*, *Lepidochelys olivacea*.

LE PREFET DE MAYOTTE
Délégué du Gouvernement
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

-
- Vu** la loi organique n° 2010-1486 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte, ensemble la loi ordinaire n° 2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;
- Vu** le code de l'Environnement et notamment les articles L411-2 et R411-6 à R411-14 ;
- Vu** le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre et Miquelon ;
- Vu** le décret du 10 juillet 2019, portant nomination de M. Jean-Francois COLOMBET, préfet de Mayotte, Délégué du Gouvernement ;
- Vu** le décret du 10 juin 2020, portant nomination de M. Claude VO-DINH, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- Vu** l'arrêté interministériel du 14 octobre 2005 fixant la liste des tortues marines protégées sur le territoire national et les modalités de leur protection ;
- Vu** l'arrêté interministériel du 19 février 2007 modifié, fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées ;
- Vu** l'arrêté interministériel du 6 janvier 2020 modifiant les conditions d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement ;

- Vu l'arrêté ministériel du 30 juin 2020, portant nomination de M. Olivier KREMER, attaché hors classe en qualité de directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Mayotte ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-DEAL-534 du 28 août 2020, portant délégation de signature à M. Olivier KREMER, directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Mayotte ;
- Vu l'arrêté ministériel du 15 décembre 2020, portant nomination de M. Jérôme JOSSERAND, en qualité de directeur adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Mayotte ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 01-DEAL du 14 janvier 2021 portant délégation de signature interne DEAL (compétences fonctionnelles) ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 361/DEAL/SEPR/2018 du 3 décembre 2018, fixant la liste des espèces animales terrestres (et tortues marines) protégées et les mesures de protection de ces espèces représentées dans le département de Mayotte, et complétant les listes nationales ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2019/502/DEAL/SEPR du 26 juillet 2019 portant, pour la période 2019 à 2021 sur le territoire de Mayotte, renouvellement d'autorisation de capturer temporairement, manipuler, transporter, détenir temporairement, relâcher les animaux vivants en détresse, enlever, transporter, détruire, effectuer des nécropsies et prélèvement sur les restes d'animaux morts pour les espèces *Chelonia mydas*, *Eretmochelys imbricata*, *Caretta caretta*, *Dermochelys coriacea*, *Lepidochelys olivacea* ;

Considérant la demande formulée par le Parc Naturel Marin de Mayotte pour le compte du Réseau Echouage Mahorais des Mammifères Marins et Tortues Marines (REMMAT) le 25 mars 2021 de modifier la liste des bénéficiaires de l'arrêté préfectoral n° 2019/502/DEAL/SEPR ;

Considérant l'article 2 de ce même arrêté prévoyant les possibilités de compléter la liste des bénéficiaires ;

Sur proposition du directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

ARRETE

Article 1er Le tableau 1 de l'article 1^{er} de l'arrêté 2019/502/DEAL/SEPR susvisé est modifié comme suit :

Le tableau 1, ci-dessous, présente la liste des membres REMMAT autorisés à capturer temporairement, manipuler, transporter les spécimens vivants en détresse et à enlever, transporter, stocker et détruire des spécimens morts de tortues marines et restes de spécimens morts sur l'ensemble du territoire de Mayotte, y compris dans le lagon et les eaux territoriales en ce qui concerne les espèces protégées suivantes :

- *Chelonia mydas*, tortue verte
- *Eretmochelys imbricata*, tortue imbriquée
- *Caretta caretta*, tortue caouanne
- *Dermochelys coriacea*, tortue luth
- *Lepidochelys olivacea*, tortue olivâtre

(tableau 1)

NOM	PRENOM	ORGANISME(S)
ABDALLAH	Saïd	Conseil Départemental de Mayotte
ABDILLAH	Saïd Djanffar	Les Naturalistes de Mayotte
ABDOU	Rahababi	Conseil Départemental de Mayotte
ABDOU	Mouhoudhoir	Conseil Départemental de Mayotte
ALBERT	François	Conseil Départemental de Mayotte
ALI	Ambdillah	Parc Naturel Marin de Mayotte
ALI MADI	Chamsidine	Parc Naturel Marin de Mayotte
ALI MARI	Omar	Conseil Départemental de Mayotte
ANDAZA	Karani	Parc Naturel Marin de Mayotte
ANDRIANAIVORAVELONA	Dina	Association Oulanga Na Nyamba
ANTOISSI	Nassibou	Conseil Départemental de Mayotte
ATTOUMANI	Mahamoud	Service Départemental de l'OFB
BACAR	Kassabou	Association Oulanga Na Nyamba
BAGARRY	Catherine	Les Naturalistes de Mayotte
BAILBY	Erwan	Parc Naturel Marin de Mayotte
BENAYED	Chamsidine	Association Oulanga Na Nyamba
BERTAU	Jean-Christophe	Les Naturalistes de Mayotte
BERTELOOT	Charlène	Membre à titre individuel
BERTHOU	Jocelyn	Les Naturalistes de Mayotte
BERTRAND	Nils	Sea Blue Safari
BIAUELLE	Jean-François	Association Oulanga Na Nyamba
BLANCHARD	Mélanie	Membre à titre individuel
BOINALI	Ardali	Conseil Départemental de Mayotte
BORDAS	Cécile	Les Naturalistes de Mayotte
BOURLOIS	Jean-Baptiste	Membre à titre individuel
BOUTEILLER	Nicolas	Membre à titre individuel
BRICHOT	Charlie	Parc Naturel Marin de Mayotte
CADIERE	Jean-Pierre	Police CC Sud Environnement
CASTELLO	Benoît	Membre à titre individuel
CAUTAIN	Fanny	Parc Naturel Marin de Mayotte
CHABANE	Abdillah	Conseil Départemental de Mayotte
CHAUVIN	Danièle	Parc Naturel Marin de Mayotte
COLLARD	Nicolas	Membre à titre individuel
CONORD	Mélissa	Parc Naturel Marin de Mayotte
CORNAUD	Clémentine	Association Oulanga Na Nyamba
DANY	Catherine	Membre à titre individuel
DAUTREY	Emilien	GEPOMAY
DELAMARE	Clément	Service de Plongée Scientifique
DEPARIS	Paul	Les Naturalistes de Mayotte
DUCARME	Frédéric	MNHN
FABRE	Annick	Les Naturalistes de Mayotte

FABRE	Denis	Lagon Aventure
FERRARI	Thomas	GEPOMAY
FOCIN	Flavien	Parc Naturel Marin de Mayotte
FONTFREYDE	Christophe	Parc Naturel Marin de Mayotte
FREYBURGER	Laura	Les Naturalistes de Mayotte
GALEZ	Yann	Parc Naturel Marin de Mayotte
GEMIN	Maxence	Membre à titre individuel
GEORGEAULT	Marc-Antoine	Les Naturalistes de Mayotte
GROIZEAU	Romain	Lagon Aventure
GROSPERRIN	Françoise	Les Naturalistes de Mayotte
GUILLERMIN	Sébastien	Association Oulanga Na Nyamba
HALIDI	Toulaydhoi	Membre à titre individuel
HAMIDANI	Saindou	Association Oulanga Na Nyamba
HAMIDOU	Anrif	Réserve Naturelle Nationale de l'îlot M'Bouzi
HAMIDOUNI	Mohamed El Fayadhgi	Conseil Départemental de Mayotte
HAROUNA	Prince	Service Départemental de l'OFB
HASSANI	Mmadi	Membre à titre individuel
HOUMADI	Salim	Parc Naturel Marin de Mayotte
HUBERT	Clément	Membre à titre individuel
HYPOLITE	Alexandre	Membre à titre individuel
IHIOINI	Kamal	Membre à titre individuel
ISSIHAKA	Bacar	Conseil Départemental de Mayotte
KOUTOUBOU	Zaïnoudine	Conseil Départemental de Mayotte
LAB	Romain	Membre à titre individuel
LAFITTE	Natacha	Association Oulanga Na Nyamba
LAMORTE	Pascal	Association Oulanga Na Nyamba
LE BOZEC	Charles	CUFR
LECOCQ	Garance	Membre à titre individuel
LEDOUX	Yolène	Parc Naturel Marin de Mayotte
LEGRAND	Antoine	Association Oulanga Na Nyamba
LIETAR	Julie	Parc Naturel Marin de Mayotte
LOHEZIC	Alexis	Membre à titre individuel
LORIEUX	David	Parc Naturel Marin de Mayotte
LORMANT	Stéphane	Les Naturalistes de Mayotte
MAANFRIFA	Said	Conseil Départemental de Mayotte
MADI	Ali	Les Naturalistes de Mayotte
MARCZYNKOWSKI	Sandrine	Les Naturalistes de Mayotte
MARGUERITE	Linda	Membre à titre individuel
MASSIOU	Marion	Association Oulanga Na Nyamba
MEHEUT	Lucie	Membre à titre individuel

MESSAGER	Bérangère	Membre à titre individuel
MOHAMED	Hadidjati	Association Oulanga Na Nyamba
MOHAMED	Madi	Parc Naturel Marin de Mayotte
MOHAMED	Nassuf	Membre à titre individuel
MONCOMBLE	Frédéric	Les Naturalistes de Mayotte
MORFROISSE	Lucie	Membre à titre individuel
MORISSEAU	Sophie	CUFR
MOUHAMADI	Malide	Les Naturalistes de Mayotte
MOUHOUDHOIR	Abdou	Conseil Départemental de Mayotte
MOULIN	Cyril	Membre à titre individuel
MOUNIR	Ali	Association Oulanga Na Nyamba
MOUSSA	Ahmed	Conseil Départemental de Mayotte
MOUTARDIER	Grégoire	Parc Naturel Marin de Mayotte
MZE ALI	Dani	Conseil Départemental de Mayotte
NAFINDRA	Mahamouda	Conseil Départemental de Mayotte
NAOUIRDINE	Sidi	Service Départemental de l'OFB
NOMINE	Céleste	Association Oulanga Na Nyamba
NOUYRIGAT	Philippe	Scubaroe Pongée
OGET	Morgane	Les Naturalistes de Mayotte
PATRICOLO	Thibault	Parc Naturel Marin de Mayotte
PELOURDEAU	Donatien	Parc Naturel Marin de Mayotte
PLAT	Jean-Michel	Les Naturalistes de Mayotte
QUAGLIETTI	Sébastien	Parc Naturel Marin de Mayotte & Service de Plongée Scientifique
RAMOELINTSALAMA	Léa	Parc Naturel Marin de Mayotte
RANDRIANARIVONY	Rojo Cyrielle	Association Oulanga Na Nyamba
REMUZAT	Sophie	Parc Naturel Marin de Mayotte
RICHARD	Julie	DEAL
ROCHE	Alexandra	Les Naturalistes de Mayotte
ROCHE	Bernard	Les Naturalistes de Mayotte
ROSE	Eli	Les Naturalistes de Mayotte
ROUSSEAU	Ambroise	Parc Naturel Marin de Mayotte
RUILLIER	Amandine	Association Oulanga Na Nyamba
SAID ATTOUMANI	Yssouf	Conseil Départemental de Mayotte
SALIM ABDALLAH	Saïd (Avlé)	Conseil Départemental de Mayotte
SCHOLTEN	Naomi	Parc Naturel Marin de Mayotte
SELVA	Charlène	Membre à titre individuel
SIMON	Mohoudhoir	Conseil Départemental de Mayotte
SMALI	Sélim	Membre à titre individuel
SOUBEIRAN	Victoria	Les Naturalistes de Mayotte

SOUDJOUANE	Kamal	Service Départemental de l'OFB
SOUFFOU	Saindou	Conseil Départemental de Mayotte
SOUFOU	Saïd	Conseil Départemental de Mayotte
SOULAÏMANA	Daouda Zareo	Conseil Départemental de Mayotte
SURMONT	Emmanuelle	Association Oulanga Na Nyamba
STEPHAN	Gurvan	Mayotte Découverte
TODEUR	Antoine	Membre à titre individuel
TOILIBOU	Anli	Service Départemental de l'OFB
TROUVE	Mélanie	Membre à titre individuel
VAN GEMERT	Amélie	DEAL
VERNET	Maude	Membre à titre individuel
VERNET	Sébastien	Membre à titre individuel
WAUTERS	Karine	Membre à titre individuel
YSSOUFI	Assani	Conseil Départemental de Mayotte
ZEROUATI	Isis	Membre à titre individuel

Le **tableau 1 bis** présente la liste des membres REMMAT autorisés, en plus des opérations citées pour les bénéficiaires figurant au tableau 1, à effectuer des prélèvements de peau sur des spécimens morts ou restes de spécimens morts.

(tableau 1 bis)

NOM	PRENOM	ORGANISME(S)
ABDALLAH	Saïd	Conseil Départemental de Mayotte
ABDOU	Mouhoudoir	Conseil Départemental de Mayotte

Le **tableau 2** de l'article 1^{er} de l'arrêté n° 2019/502/DEAL/SEPR susvisé est modifié comme suit :

En plus des opérations citées pour les bénéficiaires du tableau 1, les membres REMMAT listés dans le tableau 2, ci-dessous, sont autorisés à effectuer des prélèvements biologiques sur les spécimens morts ou restes de spécimens morts.

(tableau 2)

NOM	PRENOM	ORGANISME(S)
ABDALLAH	Assani Soula	Conseil Départemental de Mayotte
ARSICAUD	Cléa	Parc Naturel Marin de Mayotte
BALLORAIN	Katia	CEDTM
CHARLIER	Franck	Service Départemental de l'OFB
CHARPENTIER	Michel	Les Naturalistes de Mayotte
COULON	Jessica	Membre à titre individuel
DUFFAUD	Marc-Henri	Membre à titre individuel
FAFET	Nina	Vétérinaire

ISSIHAKA	Bacar	Conseil Départemental de Mayotte
LELLABOUSSE	Clément	Parc Naturel Marin de Mayotte
PAUTE	François-Elie	Association Oulanga Na Nyamba
QUILLARD	Mireille	Conseil Départemental de Mayotte
SAÏD ATTOUMANI	Yssouf	Conseil Départemental de Mayotte
SCHULER	Christian	Vétérinaire
TOILIBOU	Anli	Conseil Départemental de Mayotte
WAGNER	Jeanne	Association Oulanga Na Nyamba

Le **tableau 2 bis** présente la liste des vétérinaires partenaires du réseau REMMAT

Il est modifié comme suit :

(Tableau 2 bis)

NOM	PRENOM
ADNET	Maxence
BOUYER	Bertrand
FAFET	Nina
PANNEQUIN	Marion
SCHULER	Chrstian

Article 2 Le reste des termes de l'arrêté 2019/502/DEAL/SEPR susvisé est inchangé.

Article 3 Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours par le bénéficiaire, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, auprès du Tribunal Administratif compétent.

Article 4 Monsieur le secrétaire général de la préfecture de Mayotte, Monsieur le commandant de la compagnie de gendarmerie, Monsieur le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) de Mayotte, Monsieur le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité à Mayotte, Monsieur le représentant de la Direction de la Mer Sud Océan Indien (antenne de Mayotte), Monsieur le chef du service des douanes sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Mayotte.

P / Le Préfet,



